

DATE DE CONVOCATION : 20 Mars 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET NOTE DE PRÉSENTATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14, le Conseil Municipal s'est tenu sous la Présidence de Bernard LAFAYE, Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifiée par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2018 du budget principal de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes de fonctionnement	Budget 2018	Réalisé 2018
002	Excédent antérieur reporté	1 157 874.46 €	- €
013	Atténuation de charges	38 500.00 €	44 784.78 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €	18 740.47 €
70	Produits des services	178 960.00 €	177 000.46 €
73	Impôts et taxes	2 441 691.00 €	2 476 885.06 €
74	Dotations et participations	817 554.00 €	722 957.42 €
75	Autres produits de gestion courante	34 250.00 €	33 716.60 €
76	Produits financiers	40.00 €	47.10 €
77	Produits exceptionnels	12 000.00 €	29 981.43 €
		4 683 807.46 €	3 504 113.32 €

Dépenses de fonctionnement		Budget 2018	Réalisé 2018
023	Virement à la section d'investissement	1 576 377.46 €	- €
011	Charges à caractère général	764 830.00 €	680 099.17 €
012	Charges du personnel	1 696 300.00 €	1 606 335.03 €
014	Atténuations de produits	232 605.00 €	232 568.00 €
022	Dépenses imprévues	6 863.00 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	99 300.00 €	119 627.78 €
65	Autres charges de gestion courante	201 532.00 €	185 394.65 €
66	Charges financières	61 000.00 €	51 853.09 €
67	Charges exceptionnelles	20 000.00 €	2 321.58 €
68	Dotations aux provisions	25 000.00 €	- €
		4 683 807.46 €	2 878 199.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget 2018	Réalisé 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	1 576 377.46 €	- €
024	Produits de cessions	5 000.00 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	99 300.00 €	119 627.78 €
1068	Affectation en réserve (1068)	229 030.76 €	229 030.76 €
10	Dotations, fonds divers	137 000.00 €	116 523.42 €
13	Subventions d'investissement	763 487.00 €	116 655.99 €
16	Emprunts à réaliser	1 892 439.00 €	200 000.00 €
		4 702 634.22 €	781 837.95 €

Dépenses d'investissement		Budget 2018	Réalisé 2018
001	Solde d'investissement reporté	111 277.09 €	- €
020	Dépenses imprévues	55 961.93 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €	18 740.47 €
10	Dotations, plan de relance FCTVA	52 300.00 €	35 949.12 €
16	Remboursements d'emprunts	262 000.00 €	232 570.45 €
Investissements		4 218 157.20 €	930 210.64 €
<i>Chapitre 20</i>		9 020.00 €	720.00 €
<i>Chapitre 204</i>		250 103.66 €	11 139.03 €
<i>Chapitre 21</i>		398 167.77 €	345 314.84 €
<i>Chapitre 23</i>		3 560 865.77 €	573 036.77 €
		4 702 634.22 €	1 217 470.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide **PAR 20 VOIX POUR (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)** :

- ✓ D'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2018 du budget principal de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE

 NOTE DE PRESENTATION

 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2018, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le compte administratif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2018. Après validation des résultats par la Trésorerie de Jarnac, le compte administratif 2018 est le suivant :

Résultat d'exécution de l'exercice 2018

Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 878 199 €	3 504 113 €	625 914 €
Investissement	1 217 471 €	781 838 €	- 435 633 €
Totaux	4 095 670 €	4 285 951 €	190 281 €

L'affectation des résultats

La procédure obligatoire d'affectation des résultats permet :

- ✚ Soit l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté,
- ✚ Soit la couverture du déficit éventuel d'investissement. Il s'agit alors d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- ✚ Ainsi le solde est reporté en excédent de fonctionnement.

Reprise des résultats antérieurs cumulés

Sections	Résultat de clôture 2017	Prélèvement 2018	Solde 2018	Résultat de clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Prélèvement 2019	Solde reporté en 2018
Fonctionnement	1 386 905 €	- 229 031 €	625 914 €	1 783 788 €		548 036 €	1 235 752 €
Investissement	- 111 277 €		- 435 633 €	- 546 910 €	- 1 126 €	- 548 036 €	

Totaux	1 275 628 €	- 229 031 €	190 281 €	1 236 879 €	- 1 126 €		1 235 752 €
--------	----------------	-------------	-----------	----------------	-----------	--	-------------

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Charges de personnel 1 606 335.03 €	Ressources fiscales 2 476 885.06 €
Contingents, subventions versées 185 394.65 €	
Charges financières 51 853.09 €	
Autres charges 680 099.17 € 232 568.00 € 5 000.00 € 2 321.58 €	Dotations, subventions 722 957.42 €
2 763 571.52 €	Autres produits 44 784.78 € 177 000.46 € 33 716.60 € 47.10 € 29 981.43 €
CAF Brute 721 801.33 €	3 485 372.85 €

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

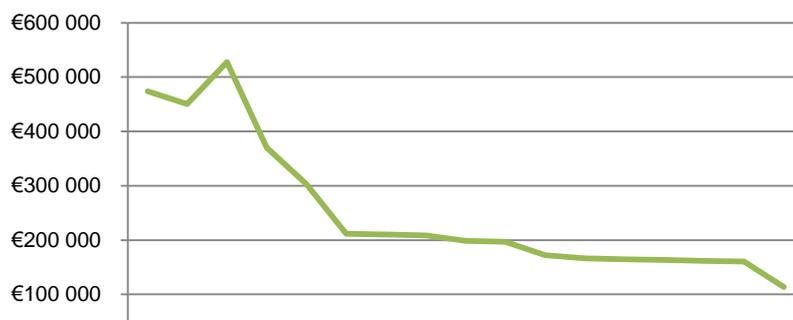
CAF Nette

CAF Brute	721 801.33 €
Remboursement du capital des emprunts	232 570.45 €
	489 230.88 €

La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont à aujourd'hui des emprunts à taux fixe. L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est en baisse.

Annuités d'emprunts



Capital restant dû



Niveau des taux d'imposition

Produit fiscal 2018

Taxe	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	4 628 226 €	7.74%	358 225 €
Taxe sur le foncier bâti	4 013 223 €	17.53%	703 518 €
Taxe sur le foncier non bâti	139 610 €	48.13%	67 194 €
			1 128 937 €

Les taux d'imposition sont stables depuis plusieurs années. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement.

Principaux ratios

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio 1	819 €	847 €	843 €	821 €	766 €
Ratio 2	462 €	552 €	415 €	312 €	358 €
Ratio 2 bis			528 €	579 €	687 €
Ratio 3	965 €	967 €	953 €	1 027 €	967 €
Ratio 4	381 €	113 €	221 €	106 €	258 €
Ratio 5	941 €	718 €	619 €	490 €	432 €
Ratio 6	157 €	136 €	91 €	81 €	80 €
Ratio 7	57%	58%	60%	57%	58%
Ratio 8 bis			74%	56%	63%
Ratio 9	96%	98%	102%	88%	86%
Ratio 10	40%	12%	23%	10%	27%
Ratio 11	98%	74%	65%	48%	45%

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

Ratio 8 bis : Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes)

Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 : taux d'endettement soit dette / recettes réelles de fonctionnement

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Mairie dispose de trois principaux services dont les effectifs au 31 décembre sont :

- les écoles : restauration scolaire et activités périscolaires :	21 agents,
- le service technique :	18 agents,
- le service administratif :	10 agents,
- le service entretien :	2 agents.

Les charges de personnel représentent environ 55 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

